



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

Comité Syndical

24 juin 2021

Procès-Verbal

Le 24 juin 2021 s'est déroulé, dans la salle Pierre Emmanuel sur la commune de Saint Etienne du Grès, un Comité Syndical dont l'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|--|---|
| 1- Retrait délibération n°2020-23 | 2- Mise en place du RIFSEEP |
| « Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 » | 3- Evolution du SICAS en Syndicat Mixte |
| | 4- Protocole EDF CED |
| | 5- Questions diverses |

Monsieur Jean Mangion, Maire de la commune et Président du Parc des Alpilles, accueille les participants en spécifiant qu'il est nécessaire de prendre soin de l'ouvrage qu'est le Canal des Alpes Septentrionales.

Il souligne également la problématique des clôtures installées sur les berges empêchant le passage.

En préambule, le Procès-Verbal du précédent Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

1. Retrait Délibération n°2020/23 du 10 mars 2021

Par courrier en date du 24 Mars 2021, les services de la Préfecture des Bouches du Rhône ont demandé le retrait de la délibération n°202/23 autorisant le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021.

Il est procédé au vote :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le retrait de la délibération est voté à l'unanimité.

2. Mise en place du RIFSEEP

Après avis du comité technique en date du 29 avril 2021 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle, il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP aux agents du SICAS.

Il est procédé au vote :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

La mise en place du RIFSEEP est votée à l'unanimité.

3. Gouvernance du Canal des Alpines – Transformation du SICAS en Syndicat Mixte

Monsieur le Président présente les conclusions de l'étude de transformation du SICAS en Syndicat Mixte par le cabinet VEDESI.

La problématique de l'intégration des ASA dans la nouvelle structure est abordée. Il sera possible de leur proposer de l'ingénierie administrative et technique.

Elles pourront faire partie de la commission d'exploitation de la future Régie.

Monsieur Raviol alerte sur la difficulté que représenterait l'intégration trop nombreuse d'acteurs dans la future gouvernance.

Il sera nécessaire d'établir une future clé de répartition pour les EPCI dans le cadre de leur intégration au Syndicat Mixte.

Des échanges constants ont lieu avec les services de l'Etat sur le sujet.

Il est procédé au vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

La transformation en Syndicat Mixte selon les modalités établies par le cabinet VEDESI est adoptée à l'unanimité.

4. Protocole EDF - CED

Le code de l'Environnement dans ses articles R.214-111-1, R.214-111-2, R.214-86 et L.214-18 impose le maintien d'un débit réservé minimal à l'aval immédiat de l'ouvrage de réalimentation des canaux agricoles de la région de Bonpas.

De nombreuses discussions ont eu lieu entre la Commission Exécutive de la Durance, les services d'EDF et de l'Etat afin de définir les conditions de sa mise en place.

Il est aujourd'hui présenté la résultante de ces discussions sous la forme d'un projet de protocole d'accord de la réserve agricole de Serre Ponçon.

Il est souligné l'existence d'une clause de revoyure qui permettra de revoir ce protocole après quelques années.

Monsieur Anastasi souhaiterait qu'un document de synthèse de consommation soit fourni toutes les années. Il permettrait d'avoir un retour précis des effets de ce protocole.

Monsieur le Président indique qu'une réunion est prévue avec les services d'EDF sur le sujet le 30 juin. Elle sera l'occasion d'échanges et de questions.

Il est décidé de ne pas voter aujourd'hui et d'attendre le prochain comité afin d'y voir plus clair. A ce jour, il n'y a pas assez de données chiffrées pour se décider de manière claire.

Le directeur du SICAS
Stéphane Morales